

## TARIF TTC DES HONORAIRES AGENCE

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018** (version 01/10/2018)

### HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE

- De 0 €uros à 120 000 €uros : **7.50%** du prix de vente \*
- De 120 000 €uros à 300 000 €uros : **6.00%** du prix de vente
- Au-delà de 300 000 €uros : **5.00%** du prix de vente
- Forfait garage - cave - grenier : 2 000 € TTC
- \* Forfait minimum pour la vente d'un bien à usage d'habitation : 3 000 € TTC

#### Pour la signature d'un mandat exclusif de vente, remise de 15% sur le montant des honoraires

- Avis de valeur, estimation dans un périmètre inférieur à 30 km de Dijon : 150 €uros
- Avis de valeur, estimation dans un périmètre supérieur à 30 km de Dijon : devis à réaliser

non inclus, frais d'expertise et/ou de métrage, recherche de présence d'amiante/plomb obligatoire dans le cadre de disposition de la Loi du 18-06-1997 (Loi Carrez), Diagnostic Performance Energétique, Diagnostic Electrique, Diagnostic Gaz, tout diagnostic

### HONORAIRES DE LOCATION (biens vides ou meublés)

A la charge du propriétaire		A la charge du locataire	
<b>Négociation</b>	0 à 30 m <sup>2</sup> : 300 € 30 à 40 m <sup>2</sup> : 200 € > à 40 m <sup>2</sup> : 50 €		
<b>Visite, dossier locataire, Bail</b>	: 8 €/m <sup>2</sup> *	<b>Visite, dossier locataire, Bail</b>	: 8 €/m <sup>2</sup> *
<b>Etat des lieux</b>	: 3 €/m <sup>2</sup> *	<b>Etat des lieux</b>	: 3 €/m <sup>2</sup> *

\* Calculé sur la surface habitable

**A la charge du locataire** : dépôt de garantie est égal à 1 mois de loyer brut hors charges

### REDACTION D'ACTES

- Rédaction de compromis de vente : forfait 1 000.00
- Rédaction de bail : forfait 150.00 €
- Rédaction de bail commercial : 16% HT du quittancement annuel TTC à la charge du preneur
- Renouvellement de bail : forfait 80.00 € entre propriétaire et locataire
- Avenant au bail : forfait 70.00 € à la charge du demandeur
- Etat des lieux : forfait 150.00 € (Sans frais pour honoraires de location)

### HONORAIRES DE GERANCES IMMOBILIERES

- Honoraires de gérance : 8.45 % des encaissements (versement mensuel)  
7.45 % des encaissements (versement trimestriel)
- Garantie loyers impayés et détériorations immobilières : 3.05% des encaissements
- Garantie loy. impayés, détérioration et garantie locative : 5.68% des encaissements
- Déclaration des revenus fonciers : 40 € par lot

### HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

- En moyenne par lot principal géré : sur la base minimum 120 € mais devis en fonction des caractéristiques de la coprop
- Autres rémunérations et frais : voir dispositions du contrat de syndic
- Déclaration nécessaire à la réalisation du DPE : 75 € par déclaration par lot principal

**10/12, avenue du Drapeau - 21000 DIJON TEL : 03 80 37 12 90 FAX : 03 80 30 86 07**

